

Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne

*Pascal Godefroy et Sophie Ponthieux
(INSEE, division «conditions de vie des ménages»)*

EN 2007 en France, 12,2% des ménages sont pauvres en conditions de vie. Si ce taux est en baisse régulière depuis 2004, il diminue de moins en moins vite. La pauvreté en conditions de vie et la pauvreté monétaire ne se recouvrent pas totalement. Toutefois, les populations concernées partagent de nombreuses caractéristiques ; notamment, comme dans la pauvreté monétaire, les familles monoparentales et les couples avec plus de deux enfants continuent d'être surreprésentés parmi les pauvres en conditions de vie. Les statistiques européennes sur la pauvreté et l'inclusion sociale comportent depuis un an un nouvel indicateur sur les privations matérielles qui est différent de l'indicateur français. Après avoir étudié pour la France les différences qui résultent de l'écart entre les définitions, on compare les taux de privations matérielles entre pays de l'UE. On observe notamment que les taux de privations matérielles sont beaucoup plus dispersés que les taux de pauvreté monétaire.

La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage, mesuré à l'échelle du ménage, d'un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population. L'approche par les conditions de vie vise à repérer des manques «concrets», sur la base d'un ensemble de critères qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard; elle complète l'approche monétaire de la pauvreté, dont de nombreux travaux ont mis en avant le caractère insuffisant (Lollivier et Verger, 1997). Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi un ensemble de vingt-sept pris comme référence¹.

Depuis 2004, ces 27 indicateurs de privations et de difficultés de conditions de vie des ménages à partir desquels ce taux est construit sont collectés à un rythme annuel dans le dispositif SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) de l'INSEE. Ces 27 indicateurs peuvent être regroupés en quatre dimensions: contraintes budgétaires (par exemple ne pas pouvoir faire face aux dépenses courantes sans découvert bancaire), retards de paiement (par exemple l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité), restrictions de consommation (par exemple ne pas avoir les moyens financiers de se procurer un certain nombre de consommations élémentaires) et difficultés de logement (par exemple ne pas disposer du confort élémentaire ou d'un espace suffisant dans le logement).

En 2007, 21 % des ménages ne subissent aucune des difficultés retenues et 12,2% sont pauvres en conditions de vie

En 2007, environ 21 % de l'ensemble des ménages ne subissent aucune des difficultés sur la base desquelles on identifie la pauvreté en conditions de vie (graphique 1). Une proportion du même ordre subit une seule difficulté; dans ce cas, il s'agit le plus souvent de la contrainte de puiser dans les économies pour équilibrer le budget.

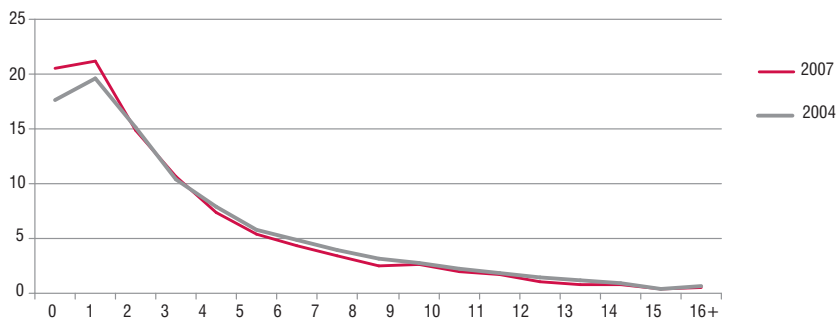
Certaines difficultés sont relativement répandues et touchent presque le tiers de la population: ne pas pouvoir financer une semaine de vacances, ne pas pouvoir remplacer des meubles (tableau 1). D'autres plus aiguës, comme l'absence d'eau chaude dans le logement, sont beaucoup moins fréquentes.

En 2007, 12,2% des ménages sont pauvres en conditions de vie. Ce taux, en baisse depuis 2004, décroît toutefois de moins en moins vite (graphique 2): après avoir diminué de 1,3 point entre 2004 et 2005, il ne diminue ensuite que d'un demi-point par an.

1. Le tableau 1 donne le détail des difficultés prises en compte. Le seuil de huit carences ou difficultés est une convention, mais c'est bien le cumul des privations dans un ménage, et non un manque isolé, qui est significatif de la pauvreté.

Graphique 1

Distribution des scores de privation

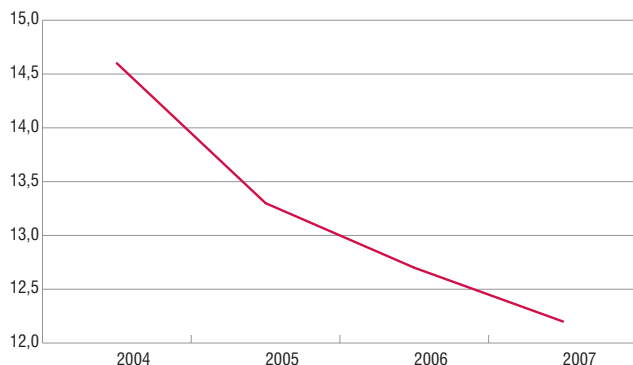


Sources : SRCV 2004 et 2007, pondérations transversales.

Note de lecture : En 2007, 20,5% de l'ensemble des ménages n'ont subi aucune des difficultés retenues, 21,1% des ménages en ont subi une, et 14,9% deux. Ils étaient respectivement 17,7%, 19,6% et 15,1% en 2004.

Graphique 2

Taux de pauvreté en conditions de vie 2004-2007

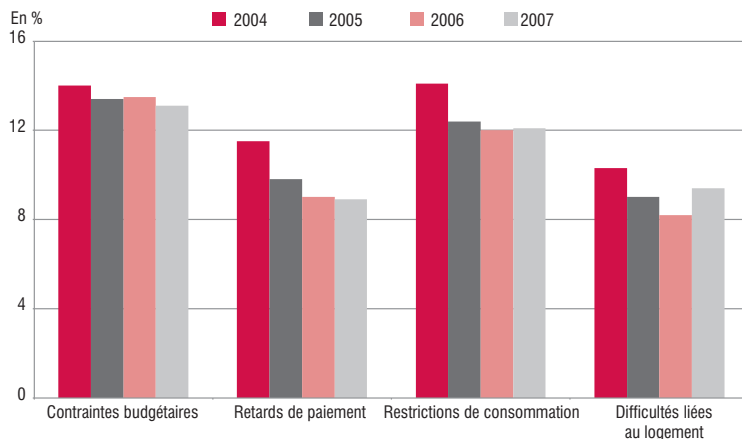


Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Parmi les quatre grandes dimensions qui regroupent les items, c'est l'insuffisance des ressources qui concerne le plus grand nombre de ménages : en 2007, 13,1% déclarent des problèmes liés à la contrainte budgétaire (graphique 3) ; ces ménages ont par exemple du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ou doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer le budget, ou encore se sont trouvés en découvert bancaire au cours des douze derniers mois. Une part un peu inférieure (12,1%) des ménages sont concernés par des restrictions de consommation (ne pas pouvoir acheter de la viande, ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an, ne pas pouvoir maintenir le logement à la bonne température, etc.). 9,4% des ménages pâtissent de mauvaises conditions de logement (surpeuplement, humidité, absence de système de chauffage, d'eau chaude, etc.). Enfin, 8,9% des ménages ont été en 2007 dans l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité ou de gaz, le loyer ou les impôts.

Graphique 3

Taux de privations par dimension 2004-2007



Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Une diminution de la pauvreté depuis 2004, mais un retournement en 2007 pour certains indicateurs

Les évolutions depuis 2004 sont contrastées : si la tendance globale est à la baisse, cette baisse ralentit, et la part des ménages devant faire face à des problèmes de logement repart même à la hausse (+1,1 point) depuis 2006.

Les restrictions de consommation rassemblent des privations de nature objective (par exemple « pouvoir manger de la viande au moins un jour sur deux »), mais celles-ci sont très hétérogènes (tableau 1). Pourtant, depuis 2004, tous ces indicateurs ont connu une évolution favorable, à l'exception de l'absence de repas complet au moins une fois au cours des deux semaines précédentes, qui lui est stable. Par exemple la proportion de ménages ne pouvant remplacer des meubles usagés baisse de plus de 4 points entre 2004 et 2007, et celle des ménages ne pouvant se payer des vêtements neufs de 1,7 point (12% des ménages en 2007). Toutefois, entre 2006 et 2007, les items acheter des vêtements neufs, manger de la viande tous les deux jours et posséder deux paires de chaussures repartent tous les trois légèrement à la hausse (entre 0,2 et 0,5 point).

Entre 2004 et 2007, la part des ménages qui sont confrontés très souvent à un découvert bancaire ou/et qui n'ont aucune épargne à disposition diminue respectivement de 0,3 et de 0,9 point. Cependant, si l'on se concentre sur la période très récente, la part augmente là aussi entre 2006 et 2007 (respectivement de 0,9 et de 1,5 point) ; à l'inverse, la proportion des ménages dont la charge de remboursement représente plus du tiers de leur revenu, après une hausse très forte en 2006 (+2,7 points), semble connaître un répit autour de 8%. D'autres contraintes de type bud-

gétaire ont un caractère plus subjectif, certaines exprimant l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget. Ainsi 15 % des ménages en 2007 affirment que «c'est difficile, [qu'] il faut s'endetter pour y arriver» contre 16 % en 2006, et 18,8 % en 2004.

La part des ménages concernés par des retards de paiement est stable entre 2006 et 2007, autour de 3 % des ménages ont des retards pour le versement des impôts, 4 % pour le versement du loyer et des charges, et autour de 6 % pour le paiement des factures.

Les difficultés de logement rassemblent des difficultés objectives (surpeuplement calculé selon une norme INSEE², absence d'équipements de base) et d'autres qui relèvent de l'appréciation du ménage (le logement est trop petit, humide, bruyant ou difficile à chauffer; voir dans le tableau 1 la rubrique *Critiques du logement*). La part des logements dépourvus de salle de bains, de toilettes, d'eau chaude ou de système de chauffage central ou électrique est stable entre 2006 et 2007. Celle des logements surpeuplés, après une baisse entre 2004 et 2006, repart à la hausse en 2007 et atteint 9,8 % des logements. Les critiques que les ménages font de leur logement, toutes en baisse depuis 2004, connaissent pour deux d'entre elles un retournement en 2007 : logement trop petit (+0,4 point, appréciation subjective mais dans le sillage de l'augmentation de la part des logements surpeuplés selon la norme INSEE) et logement humide (+2,3 points).

2. Cette norme (définie en 1968) dépend de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et de la situation familiale de ses membres. Elle attribue à chaque ménage une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans elle attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant. D'autres définitions du surpeuplement existent (Minodier, 2006). Eurostat a adopté récemment une définition très proche.

Tableau 1

Indicateurs de difficultés en conditions de vie

	2004	2005	2006	2007
CONTRAINTE BUDGÉTAIRE				
Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	5,8	5,9	8,6	8
Découverts bancaires (très souvent)	12,1	11,2	10,9	11,8
Couverture des dépenses par le revenu difficile	17,9	18	18,5	17,8
Aucune épargne à disposition	19,4	18,3	17,0	18,5
Recours aux économies	30,4	31,3	31,4	29,2
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver ».	18,8	16,4	16,0	15
RETARDS DE PAIEMENT : en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois				
Factures (électricité, gaz, téléphone...)	7,9	6,4	6,0	5,8
Loyer et charges	5,3	4,6	4,4	4,2
Versements d'impôts	4	3,1	3,0	2,8
RESTRICTIONS DE CONSOMMATION : les moyens financiers ne permettent pas de				
Maintenir le logement à bonne température	6,9	6,2	6,7	5,1
Payer une semaine de vacances une fois par an	34,8	34,6	32,3	31,4
Remplacer des meubles	35,9	34,1	32,6	31,7
Acheter des vêtements neufs	13,7	12,2	11,8	12,0
Manger de la viande tous les deux jours	7,9	7,4	6,7	6,9
Recevoir	11,3	10,9	10,0	9,6
Offrir des cadeaux	10,8	10	9,4	9,3
Posséder 2 paires de chaussures	9,4	7,8	7,4	7,9
Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	2,9	2,6	2,9	2,9
DIFFICULTÉS DE LOGEMENT				
Surpeuplement important ou modéré	10,6	9,6	9,0	9,8
Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	1,5	1,3	1,2	1,1
Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1,6	1,4	1,3	1,2
Absence d'eau chaude	1	0,9	0,8	0,8
Absence de système de chauffage central ou électrique	7,2	7	6,4	6,3
<i>Critiques du logement :</i>				
Logement trop petit	15,6	14,0	13,0	13,4
Logement difficile à chauffer	24,3	25,1	27,6	22,6
Logement humide	14,9	12,2	11,7	14,0
Logement bruyant	24,0	20,4	20,2	19,9
TAUX DE PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE				
Contrainte budgétaire (au moins 3 sur 6)	14	13,4	13,6	13,1
Restrictions de consommation (au moins 4 sur 9)	14,2	12,4	12,0	12,1
Retards de paiements (au moins 1 sur 3)	11,5	9,8	9,0	8,9
Difficultés de logement (au moins 3 sur 9)	10,3	9	8,3	9,4
Effectifs bruts	10273	9751	10025	10488

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Les familles monoparentales et les familles nombreuses davantage touchées par la pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales restent les plus touchées (27,0%). Cette proportion a nettement diminué de 2004 à 2006 (-5 points), mais est restée pratiquement stable en 2007. Les couples avec trois enfants ou plus sont également sur-représentés parmi les pauvres en 2007 (tableau 2) : 14,7% d'entre eux sont pauvres (mais la baisse est régulière depuis 2004) contre 4,5% des couples sans enfants, et autour de 9,5% des couples avec un ou deux enfants.

Tableau 2

Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

	2004	2005	2006	2007
Personne seule	18,6	16,8	16,5	16,0
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,4	4,5
Couple avec un enfant	12,6	9,9	9,9	9,2
Couple avec deux enfants	9,5	10,6	9,3	9,8
Couple avec trois enfants et plus	18,6	17,3	16,3	14,7
Famille monoparentale	32,4	30,0	27,3	27,0
Autre type de ménage	21,5	18,6	23,1	18,8
Ensemble des ménages	14,6	13,3	12,7	12,2

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

En 2007, la pauvreté en conditions de vie continue de frapper davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (autour de 14,5% des moins de 45 ans) [tableau 3]. Pour les plus jeunes, en dessous de 25 ans, la baisse entamée en 2006 se confirme en 2007 (-3,3 points, -7,6 points depuis 2006). Le taux de pauvreté en conditions de vie est plus élevé lorsque la personne de référence du ménage est une femme que lorsqu'il s'agit d'un homme (respectivement 16% et 10%), ce qui reflète notamment la prépondérance des femmes à la tête des familles monoparentales. Il est également plus élevé qu'en moyenne lorsque la personne de référence est peu ou pas diplômée (17%), lorsqu'elle appartient aux catégories « employés » ou « ouvriers » aussi bien pendant la vie active que, ultérieurement, pendant la retraite. L'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à cette situation : 10,3% des ménages dont la personne de référence occupe un emploi sont pauvres en conditions de vie. Mais le chômage augmente ce risque de façon très nette : dans ce cas, près d'un ménage sur deux déclare subir plus de huit difficultés parmi les vingt-sept retenues. Parmi ces ménages, toutefois, le taux de pauvreté en conditions de vie a entamé une baisse, lente, depuis 2004. Le risque de pauvreté en conditions de vie se différencie enfin selon le statut d'occupation du logement : les ménages locataires sont plus souvent concernés (23,1%).

La sévérité de la privation (le nombre moyen de privations parmi les pauvres en conditions de vie) varie peu, autour de 10,6, selon l'âge, le diplôme, la dernière catégorie socioprofessionnelle ou le statut d'occupation du logement de la personne de référence.

Tableau 3

Taux de pauvreté en conditions de vie et nombre moyen de difficultés en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Caractéristiques de la personne de référence	2004	2005	2006	2007	Nombre moyen de difficultés en 2007 (tous)	Nombre moyen de difficultés en 2007 (chez les ménages pauvres en CDV)
Âge						
16-25 ans	21,8	21,9	17,6	14,3	3,8	10,8
26-45 ans	17,0	15,6	14,5	14,4	3,6	10,7
46-65 ans	13,5	12,2	11,7	11,5	2,9	10,7
66-80 ans	12,2	9,7	10,8	10,2	2,9	10,4
80 ans ou plus	8,0	9,5	9,5	8,1	2,7	9,5
Sexe						
Homme	12,0	11,1	10,4	10,0	2,9	10,6
Femme	19,2	17,2	16,8	16,1	3,7	10,6
Diplôme						
Sans diplôme	20,0	17,6	17,3	17,0	3,9	10,7
CAP, BEP, brevet	14,8	13,6	13,6	12,8	3,3	10,6
Bac, BTS, diplôme de niveau bac +2	10,6	10,7	9,6	10,0	2,8	10,5
Diplôme supérieur	6,1	5,7	4,2	3,4	1,9	10,5
Statut d'occupation du logement						
Accédants	8,3	8,1	7,2	6,0	2,5	10,1
Propriétaires et usufruitiers	6,2	5,4	5,8	5,0	2,0	10,5
Locataires	25,9	24,2	23,2	23,1	4,7	10,8
Logés gratuitement	15,3	12,1	11,0	9,5	3,2	10
Situation principale						
Emploi	11,6	11,0	10,5	10,3	3,0	10,6
Chômage	52,8	50,7	46,3	47,9	7,4	11,2
Retraite	10,3	9,7	10,1	9,0	2,8	10,2
Inactivité	14,4	11,9	12,2	10,6	5,2	10,7
Dernière catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	10,2	9,5	9,9	7,7	3,0	9,2
Indépendants et professions libérales	10,8	9,6	9,1	8,2	2,6	10,2
Cadres	2,9	3,6	3,8	3,1	1,6	10,2
Professions intermédiaires	7,7	8,3	6,3	6,1	2,4	10,9
Employés	19,1	19,2	18,0	17,7	4,0	10,6
Ouvriers	20,3	17,0	17,0	16,8	3,9	10,6
Ensemble	14,6	13,3	12,7	12,2	3,2	10,6

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire : un recouvrement partiel

La pauvreté en conditions de vie est fortement liée au revenu du ménage. En 2007, dans le premier quartile de la distribution des niveaux de vie, 25,5% des personnes appartiennent à un ménage pauvre en conditions de vie, alors qu'elles ne sont que 3,9% dans le dernier quartile.

Cependant, faiblesse des revenus et difficultés matérielles ne se recouvrent qu'en partie. Ainsi le groupe des ménages pauvres en conditions de vie et celui des ménages pauvres au sens monétaire ne se confondent que partiellement (bien qu'ils aient été définis de façon à obtenir une population numériquement pauvre du même ordre) [Lollivier et Verger, 1997, p. 123]. En 2007, si plus d'un cinquième de la population appartient à l'une ou l'autre des catégories, seuls 4,6% des ménages cumulent les deux formes de pauvreté (tableau 4).

Tableau 4

Proportion de ménages confrontés à la pauvreté monétaire et/ou à la pauvreté en conditions de vie en 2007

Forme de pauvreté	%	Effectifs (en millions)
Monétaire et conditions de vie	4,3	2,8
Monétaire seulement	8,8	5,1
Conditions de vie seulement	7,9	4,5
Non pauvres	79,0	47,3

Champ : Ménages.

Sources : SRCV 2007, pondérations transversales.

La pauvreté en conditions de vie peut affecter des ménages disposant d'un revenu monétaire relativement important (tableau 5). Ainsi, plus d'un cinquième des ménages pauvres en conditions de vie uniquement perçoivent un revenu par unité de consommation se situant dans la moitié supérieure de la distribution, et encore 10% figurent dans les trois plus hauts déciles. Chez les ménages pauvres en conditions de vie uniquement, ceux qui appartiennent à la moitié supérieure de la distribution des revenus sont plus que les autres concernés par des remboursements supérieurs à un tiers du revenu (23% contre 9% chez les ménages pauvres en conditions de vie appartenant à la moitié inférieure), davantage concernés par des découverts bancaires (49% contre 41%), par le recours aux économies (57% contre 39%) et par des retards de paiement d'impôts (mais parce qu'ils sont plus souvent imposables). Ces ménages sont trop nombreux pour que l'on puisse se contenter d'invoquer une mauvaise mesure des revenus. Ils ont un profil particulier à l'intérieur de la population des pauvres en conditions de vie seulement : la personne de référence est souvent plus jeune (51% ont entre 26 et 45 ans 65 ans contre 40% chez les autres), et plus souvent accédant à la propriété (20% contre 8,7%). Il pourrait donc s'agir de jeunes ménages qui, accédant à la propriété, voient leur crédit amputer un revenu en lui-même relativement élevé.

Tableau 5 Profils socio-économiques des diverses populations en 2007

	Ensemble	Ni pauvres monétaires, ni pauvres en conditions de vie	Pauvres monétaires uniquement	Pauvres en conditions de vie uniquement	Cumul des deux formes de pauvreté (en conditions de vie et monétaire)	
						Influence *
Sexe de la PR						
Homme (réf.)	63,0	65,4	57,9	51,6	50,9	1,0
Femme	37,0	34,6	42,1	48,4	49,1	1,4 ns
Âge de la PR						
De 16 à 25 ans	5,3	4,4	12,1	4,7	9,0	1,3 ns
De 26 à 45 ans (réf.)	35,4	35,6	25,1	45,0	36,2	1,0
De 46 à 65 ans	34,2	35,1	28,5	29,5	37,1	1,1 ns
De 66 et plus	25,0	24,9	34,3	20,8	17,6	1,0 ns
Type de ménage						
Homme seul	14,1	13,1	16,9	17,9	21,1	1,0 ns
Femme seule	20,1	18,3	27,9	26,0	25,7	0,7 ns
Famille monoparentale	7,3	5,8	8,1	15,2	17,8	1,2 ns
Couple sans enfant	27,0	30,5	19,4	12,2	5,9	0,3
Couple avec enfant (réf.)	28,8	30,2	22,0	25,1	24,5	1,0
Autres	2,7	2,2	5,6	3,7	5,1	1,4 ns
Diplôme de la PR¹						
Sans diplôme	32,5	28,9	47,3	40,5	54,2	1,5
CAP, BEP, BEPC (réf.)	29,2	29,3	26,3	31,7	28,5	1,0
BTS, BAC, BAC +2	24,8	26,4	17,0	23,7	14,3	0,7 ns
Supérieur	13,4	15,3	9,5	4,1	3,0	0,4
Pays de naissance de la PR¹						
France (réf.)	87,7	89,6	83,1	80,3	75,4	1,0
Europe	4,2	4,2	5,2	4,0	3,0	0,9 ns
Maghreb	5,0	3,7	7,4	9,7	13,9	2,2
Afrique hors Maghreb	1,2	0,8	1,8	2,8	4,8	2,8
Autres	2,0	1,8	2,6	3,2	2,9	1,4 ns
Statut d'occupation du logement						
Accédants	21,3	24,3	9,0	13,6	4,7	0,6
Propriétaires et usufruitiers (réf.)	37,0	39,8	41,6	13,2	18,6	1,0
Locataires	37,7	32,1	41,9	70,4	73,1	2,7
Logés gratuitement	4,0	3,8	7,4	2,9	3,6	1,7 ns
Catégorie socioprofessionnelle de la PR						
Agriculteurs	3,8	3,0	13,0	1,0	4,8	1,9
Indépendants et prof. libérales	8,1	7,9	13,7	4,9	6,4	1,0 ns
Cadres	13,4	15,7	6,6	4,6	1,2	0,2
Professions intermédiaires	22,0	25,2	8,6	14,2	5,0	0,3
Employés	21,9	20,8	18,1	34,3	27,2	0,8 ns
Ouvriers (réf.)	27,1	25,2	29,8	35,9	39,6	1,0
Autres	3,7	2,2	10,2	4,9	15,8	1,0 ns
Situation principale de la PR¹						
Emploi (réf.)	56,9	60,4	37,4	54,9	35,7	1,0
Étudiant	1,3	0,5	6,4	3,4	9,7	4,0
Chômage	3,9	1,6	8,9	10,9	23,7	6,7
Retraité	35,4	36,1	42,2	28,4	21,6	0,8 ns
Au foyer, handicap	1,1	0,5	3,0	2,0	5,6	3,4
Autre	1,4	0,8	2,1	4,0	6,4	5,0
Handicap dans le ménage						
Oui	19,4	16,7	23,6	32,6	36,9	1,6
Non (réf.)	80,6	83,3	76,4	67,4	63,1	1,0
Décile de revenu par unité de consommation du ménage						
1	10,0	0,0	76,3	0,0	75,8	
2	10,0	6,3	23,7	25,1	24,2	
3	10,0	10,4	0,0	23,1	0,0	
4	10,0	10,8	0,0	19,7	0,0	
5	10,0	11,6	0,0	10,3	0,0	
6	10,0	11,9	0,0	7,8	0,0	
7	10,0	12,1	0,0	5,4	0,0	
8	10,0	12,1	0,0	5,0	0,0	
9	10,0	12,4	0,0	2,1	0,0	
10	10,0	12,4	0,0	2,3	0,0	

1. Personne de référence. Note : Pour chaque colonne (hors la dernière), la somme des pourcentages relatifs à une même caractéristique vaut 100. La mention « ns » indique un effet de la caractéristique non significativement différent de la modalité de référence. * La dernière colonne présente les odds ratios issus d'une régression logistique dont la variable dépendante est le cumul des deux formes de pauvreté.

Lecture : En 2007, 7,3% des ménages sont des familles monoparentales mais, parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 17,8% sont des familles monoparentales. Par rapport à un couple avec enfant, une famille monoparentale encourt un risque 1,2 plus élevé de pauvreté cumulative.

Sources : SRCV 2007.

Lorsque les ménages sont à la fois pauvres en conditions de vie et au sens monétaire, la littérature parle de « *consistent poverty* », expression dont la traduction littérale est peu heureuse (pauvreté cohérente) ; on parlera ici de « pauvreté cumulative ». Toutes choses égales par ailleurs, ce risque de pauvreté cumulative est 1,3 fois plus élevé lorsque la personne de références a de 16 à 25 ans qu'entre 26 et 45 ans, et il est 1,4 fois plus élevé lorsque c'est une femme que lorsque c'est un homme. Le niveau de diplôme de la personne de référence joue dans le sens attendu, opposant les non-diplômés aux titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Les ménages d'agriculteurs sont également plus exposés : si, parmi les ménages pauvres en conditions de vie uniquement, 1 % sont agriculteurs et 35,9 % ouvriers, parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 4,8 % sont agriculteurs et 39,6 % ouvriers. Pour les ménages dont la personne de référence est née dans un pays du Maghreb, le risque de cumuler pauvreté monétaire et en conditions de vie est 2,2 fois plus élevé que pour ceux dont la personne de référence est née en France, et 2,8 fois plus grand quand elle est née en Afrique (hors Maghreb). Le chômage ou une faible insertion sur le marché du travail accroissent aussi le risque : par rapport aux ménages dont la personne de référence est active en emploi, un ménage dont la personne de référence est au chômage encourt un risque 6,7 fois plus grand de cumuler les deux formes de pauvreté.

Difficultés en conditions de vie à la française et privations matérielles à l'europpenne

En février 2009, un nouvel indicateur de privations matérielles (*material deprivation rate*) était adopté par le sous-groupe Indicateurs du Comité de la protection sociale, afin de compléter l'approche monétaire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La « privation matérielle » est définie par l'absence, due à l'insuffisance de ressources monétaires, d'au moins trois items parmi les neuf suivants : la capacité de faire face à des dépenses imprévues d'un montant significatif (égal au seuil de pauvreté pour 1 équivalent-adulte) ; de payer à temps le loyer ou les remboursements d'emprunt immobilier, les factures courantes, les remboursements d'emprunts à la consommation ; de payer une semaine de vacances par an ; de maintenir le logement à la bonne température ; d'avoir un repas avec de la viande ou équivalent au moins un jour sur deux ; de posséder un lave-linge, un téléviseur couleur, un téléphone, une voiture. Le taux de privations matérielles indique la proportion des individus qui subissent de telles privations ; il est destiné à être accompagné d'un indicateur d'intensité des privations, calculé comme le nombre moyen de privations parmi cette population.

Cet indicateur apparaît assez éloigné du « taux de difficultés de conditions de vie » utilisé dans le suivi de la lutte contre la pauvreté en France³. Tout d'abord, le nombre total de privations prises en compte par l'indicateur européen est beau-

3. Cf. annexe 4 du Rapport au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, octobre 2009.

coup plus resserré avec seulement neuf items, contre vingt-sept dans la version française. En outre, ces neuf items ne sont pas, loin de là, communs aux deux listes, dans lesquelles les diverses dimensions des privations matérielles apparaissent traitées de façon très différente (tableau 6) :

- les difficultés concernant le logement (y compris surpeuplement) ne sont pas prises en compte dans l'indicateur européen de privations matérielles ; par contre, des indicateurs distincts sur le logement ont été approuvés en juillet 2009 pour les statistiques européennes, notamment un indicateur de surpeuplement et un indicateur de privations en matière de logement, abordées de façon notablement différente de l'approche française⁴ ;
- à l'inverse, la liste européenne inclut quatre items relatifs aux privations en biens d'équipement alors que la liste française ne retient pas cette dimension ;
- la contrainte budgétaire est appréhendée par un seul item, contre six pour l'indicateur français, et l'item de la liste européenne ne fait pas partie de ceux retenus dans la liste française ; l'un des items de la liste française, la difficulté à couvrir les dépenses par les revenus, est considéré dans les réflexions au niveau européen plutôt comme un indicateur subjectif de pauvreté ;
- les retards de paiement sont agrégés en un seul item, tandis que la liste française en détaille trois ;
- les restrictions de consommation sont décrites par trois items au lieu de neuf ; la contrainte budgétaire, les retards de paiement et les restrictions de consommation sont groupés dans l'approche européenne en une seule dimension, « difficultés économiques ».

Au total, seuls trois items sont communs aux deux listes, dont la conception semblerait presque renvoyer à une « philosophie » différente. Mais ce faible recouvrement témoigne surtout des processus différents de définition des indicateurs et du caractère probablement provisoire de la définition actuelle de l'indicateur européen (voir encadré).

4. L'indicateur de privations en matière de logement donnera le détail, par item, de la proportion d'individus dont le logement présente un des problèmes suivants : humidité, absence de toilettes, absence de douche ou bain, absence de toilettes et de douche ou bain, manque de lumière. Par ailleurs des discussions sont en cours sur un indicateur de difficultés sévères de logement qui tiendrait compte du surpeuplement et de certaines de ces caractéristiques.

Tableau 6

Composition des listes de difficultés de conditions de vie françaises et de privations matérielles européennes

Contrainte budgétaire	
Part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers *	F1
Découverts bancaires fréquents *	F2
Couverture des dépenses par le revenu difficile	F3
Aucune épargne à disposition *	F4
Recours aux économies *	F5
Capacité à faire face à des dépenses non prévues	UE1
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver » *	F6
Retards de paiement : impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises	
Factures (électricité, gaz, téléphone, etc.)	F7
Loyer et charges	F8
L'indicateur européen agrège ces deux éléments (auxquels sont ajoutés les retards dans les remboursements d'emprunt immobilier et d'emprunt à la consommation) en un seul item « retards de paiement » et ne tient pas compte du caractère occasionnel ou répétitif des retards	UE2
Versements d'impôts*	F9
Restrictions de consommation : les moyens financiers ne permettent pas de	
Maintenir le logement à bonne température	F10 / UE3
Payer une semaine de vacances une fois par an	F11 / UE4
Remplacer des meubles *	F12
Acheter des vêtements neufs *	F13
Manger de la viande tous les deux jours	F14 / UE5
Recevoir des amis, de la famille*	F15
Offrir des cadeaux *	F16
Posséder 2 paires de chaussures *	F17
Absence de repas complet au moins une journée au cours des 2 dernières semaines *	F18
Difficultés de logement (dimension non incluse dans le calcul européen du taux de privation)	
Privation en biens durables : ne possède pas par manque d'argent (cette dimension n'est pas incluse dans le calcul de l'indicateur français)	
Lave-linge	UE6
TV couleur	UE7
Téléphone	UE8
Voiture	UE9

* Non disponible dans la source harmonisée.

Une autre différence entre les deux indicateurs est celle du niveau auquel ils sont calculés ; en France, il est traditionnel d'exprimer le taux de difficultés en conditions de vie en proportion des ménages. Dans les statistiques européennes, tous les indicateurs sont mesurés au niveau individuel. Concrètement, on impute donc à tous les individus d'un même ménage la privation constatée au niveau du ménage (ou, ce qui revient au même en termes de calcul, on affecte à chaque ménage un poids égal au nombre de personnes qui le composent). En théorie, cette imputation correspond à l'hypothèse de mise en commun des ressources au sein des ménages qui débouche sur celle du partage des mêmes conditions de vie ; tous les individus d'un même ménage sont donc supposés subir les mêmes privations. Cette hypo-

Des indicateurs issus de processus différents

Dans une large mesure, le grand écart apparent entre les indicateurs français et européen reflète le caractère probablement inachevé de l'indicateur européen opposé au caractère « traditionnel » de l'indicateur français. La privation matérielle est en effet abordée dans les deux cas dans la même perspective, développée à la suite des travaux de Townsend (1979) et Mack et Lansley (1985) notamment : saisir l'absence, due au manque d'argent, d'un ensemble d'éléments que la majorité de la population possède (critère de prévalence), représentatifs de ce qui est nécessaire pour avoir des conditions de vie « normales » (critère de nécessité). Si le critère de prévalence (taux de diffusion) peut aisément être validé dès lors que l'on dispose de données, la constitution de listes d'items vérifiant le critère de nécessité est plus délicate et a longtemps reposé en grande partie sur ce que la littérature appelle « *experts' knowledge* », autrement dit la perception par les chercheurs et les statisticiens des composantes matérielles d'une norme de mode de vie dans une société donnée.

En France, on réalise régulièrement depuis plus d'une dizaine d'années, des enquêtes de privation : les informations collectées dans SRCV (avec lesquelles le calcul de l'indicateur est réalisé) sont celles qui étaient présentes dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV), qui ont permis dès les années 1990 de développer une approche de la pauvreté en conditions de vie. Dans une liste de vingt-deux items, le « seuil » de pauvreté en conditions de vie avait alors été défini en retenant le nombre de privations qui concernait un pourcentage de la population proche du taux de pauvreté monétaire (Lollivier et Verger, 1997). La liste est composée d'items largement diffusés, mais sa composition était plutôt basée sur des enquêtes similaires conduites depuis les années 1980 dans d'autres pays (notamment l'enquête britannique *Poverty and Social exclusion*, dont la première édition avait été réalisée par Mack et Lansley) et sur des choix d'experts (Dickès, 1994 ; Lollivier et Verger, 1997), le caractère de « nécessité » des items n'ayant pendant longtemps donné lieu à aucune validation statistique. L'enquête Standards de vie, réalisée en 2006, visait à confronter les items usuellement employés avec les conceptions communes. Le principe consistait à demander aux enquêtés de désigner quels éléments caractérisant les conditions de vie, au sein d'une liste très fournie, constituaient pour eux une nécessité. Il ressort de cette enquête un consensus assez étroit qui conduirait à ne retenir que des items relevant des nécessités vitales (Accardo et Saint Pol, 2009). Ces résultats ont relancé les réflexions en vue de définir un éventail plus large, combinant les éléments validés par le consensus et des avis d'experts, dans la lignée des travaux récents menés au Royaume-Uni (Hirsch *et al.*, 2009).

Au niveau de l'UE, les indicateurs destinés au suivi de la pauvreté et de l'inclusion sociale sont issus de ce que l'on a coutume d'appeler les « indicateurs de Laeken », dont la liste a été révisée notamment en 2006 (Commission européenne, 2006). En parallèle, une nouvelle source de données harmonisées, EU-SILC^(a) était développée et configurée pour être la source privilégiée pour le calcul de ces indicateurs. Dans les indicateurs de Laeken, l'accent avait été mis initialement sur les aspects monétaires de la pauvreté, mais le groupe de réflexion sur les indicateurs sociaux (Atkinson *et al.*, 2002, p. 123) ainsi que le Comité de la protection sociale recommandaient l'introduction d'indicateurs de privations matérielles ; cette recommandation a débouché récemment sur l'adoption de l'indicateur primaire de « taux de privations matérielles » (trois privations dans une liste de neuf items), d'un indicateur secondaire d'intensité des privations matérielles et, plus récemment encore, sur un indicateur de surpeuplement. La configuration d'un

indicateur de privations matérielles au niveau de l'UE comporte des contraintes particulières, dans la mesure où la composition de la liste doit pouvoir être pertinente pour la plus grande partie de la population de l'ensemble des États membres et permettre des comparaisons entre pays. L'ambition est également de parvenir à un indicateur dont la composition repose sur une liste validée pour l'ensemble des pays membres (l'autre option, qui aurait consisté à avoir des listes reflétant le même phénomène latent mais de composition spécifique aux pays, a été écartée car entraînant trop de difficultés de communication). Pour avancer dans cette direction, une enquête «Eurobaromètre» réalisée en 2007 avait pour objet de recueillir les opinions sur les éléments ressentis comme des nécessités sociales à l'échelle de chaque pays, afin d'examiner ceux sur lesquels convergeait une idée de standard social^(b). Parallèlement, une analyse factorielle sur les données alors disponibles dans EU-SILC a permis d'identifier trois dimensions des privations : les difficultés économiques, le manque de biens d'équipement durables et les difficultés relatives au logement (Guio, 2009). Une analyse plus poussée montrait également que les deux premières pouvaient être agrégées sans perte majeure d'information et d'homogénéité, tandis qu'un indicateur composite incluant également les difficultés de logement risquait de déboucher sur une occultation de certains aspects des privations. C'est pourquoi il a été jugé préférable de définir un indicateur spécifique pour les difficultés de logement. Pour l'indicateur général de privations matérielles, le travail de réflexion s'est heurté à diverses limites : d'une part, les données disponibles dans EU-SILC étaient assez limitées (12 variables, au lieu des 22 qui étaient disponibles dans l'ancien panel communautaire, cette réduction résultant d'arbitrages lors de la configuration d'EU-SILC). D'autre part, lors de la définition réglementaire des variables cibles d'EU-SILC, l'information qui aurait permis d'établir une liste d'items dont la nécessité ferait l'objet d'un consensus européen n'était pas disponible ; pour pallier ce manque, un module spécifique sur les «privations matérielles» a été associé à la collecte d'EU-SILC en 2009. Enfin, les données permettant de mener des travaux de comparaison incluant l'ensemble des États membres (vague 2007 d'EU-SILC) n'ont été disponibles qu'en 2008. La composition de l'indicateur actuel, celui qui a été adopté au début de l'année 2009, apparaît donc comme un compromis, en l'attente des résultats du module de 2009 qui pourraient conduire à sa révision (Guio, 2009).

(a) *European Statistics on Income and Living Conditions*. Cette source a remplacé, en 2004, le panel communautaire de ménages, dont la dernière vague avait été collectée en 2002. Depuis 2007, tous les États membres participent à ce dispositif (ainsi que, sur une base volontaire, la Norvège, la Suisse et la Turquie) ; les pays fournissent à Eurostat l'information nécessaire à la confection des variables cibles (telles que définies par un règlement européen) de la source harmonisée. Pour la France, les données fournies à Eurostat sont collectées dans SRCV.

(b) Les conclusions de deux études basées sur les résultats de cette enquête divergent notablement : Dickès, Fusco et Marlier (2008) trouvent une forte convergence de la façon dont sont perçues les nécessités sociales dans l'ensemble des pays de l'UE et concluent à la pertinence d'un ensemble commun d'items pour mesurer les privations dans les 27 pays. Accardo et Saint Pol (2009) soulignent au contraire que le consensus international n'émerge que sur une norme très étroite (les privations qui relèvent d'un minimum vital) tandis qu'une forte variabilité nationale apparaît dans la perception des nécessités ; ils concluent en s'interrogeant sur la pertinence de comparaisons internationales en matière de privations matérielles.

thèse peut sembler problématique pour certains items, notamment ceux concernant les restrictions de consommation : en principe, le répondant (au niveau du ménage) doit tenir compte de la situation de l'ensemble de son ménage, mais cela peut donner lieu à une appréciation différente selon le répondant ; les privations en matière de départ en vacances, d'achat de vêtements neufs ou de consommation de viande un jour sur deux, qui peuvent concerner inégalement les membres du ménage, sont particulièrement dépendantes de l'appréciation que le répondant va porter sur la situation de son ménage (comment un parent qui ne part jamais en vacances mais envoie ses enfants en vacances va-t-il classer son ménage ?). Et en ce qui concerne les biens d'équipements, la possession au niveau du ménage signifie-t-elle l'absence de privation pour tous les individus ? La question mérite d'être posée pour certains biens qui peuvent être possédés dans le ménage mais dont l'usage peut être monopolisé par un seul membre du ménage.

Ces réserves ne sont toutefois pas réhivitoires : ce n'est en effet pas la privation particulière, mais bien le cumul de plusieurs privations qui est significatif, et les items retenus sont supposés être suffisamment diffusés pour que les personnes ayant un niveau « normal » de ressources qui souhaitent les avoir puissent les posséder. En revanche, il serait abusif d'interpréter l'indicateur ainsi obtenu au niveau individuel : il mesure la proportion de personnes dont le ménage subit des privations matérielles, sans qu'il soit possible d'en inférer que toutes les personnes du ménage expérimentent ces mêmes privations⁵. L'intérêt principal d'un décompte au niveau des individus plutôt qu'à celui des ménages est surtout de restituer les différences de taille entre ménages, différences gommées par l'approche au niveau ménage. Ce changement du niveau auquel se fait le décompte n'aura guère d'effet sur l'ampleur du phénomène mesuré si les privations sont réparties dans tous les ménages ; par contre, il peut entraîner un écart positif si les privations sont concentrées sur les ménages de grande taille ou négatif si elles sont concentrées sur les ménages composés d'une seule personne.

L'indicateur français et l'indicateur européen : deux façons de mesurer la même chose ?

Avant de replacer la France dans les pays de l'UE, il est intéressant d'examiner si l'approche par la méthodologie française ou par la méthodologie européenne débouche sur des différences.

Au niveau des ménages – contrairement à l'idée que l'on pourrait avoir *a priori* étant donné la différence entre le nombre d'items et la nature des dimensions retenus dans chaque approche –, le taux de privations matérielles (au moins trois privations dans une liste de neuf) est extrêmement proche du taux de pauvreté en conditions de vie (au moins huit privations dans une liste de 27) : 12,4% en 2007

5. Pas plus d'ailleurs que l'inverse, qui serait que personne ne subit de privations dans la population des ménages ne subissant pas de privations.

(tableau 7.a). Cette proximité suggère dans un premier temps qu'il serait indifférent d'utiliser l'une ou l'autre des deux méthodes, en tout cas pour ce qui est de l'ampleur du phénomène mesuré.

Lorsqu'on passe ensuite à une mesure sur la population des individus et non plus celle des ménages, le taux de privations matérielles apparaît légèrement inférieur : 11,8 % (tableau 7.a). Cette différence dans ce sens reflète la part relativement faible de ménages de grande taille parmi les ménages qui subissent des privations matérielles : 70 % sont en effet des ménages formés d'une ou deux personnes (respectivement 46,3 % et 22,6 %). Avec l'indicateur français, le passage du niveau ménages au niveau individus est sans effet sur le taux mesuré ; la part des ménages de plus de deux personnes est en effet un peu plus élevée (de 5 points) parmi les pauvres en conditions de vie (en outre, l'indicateur est probablement plus corrélé à la taille des ménages à cause de l'item « surpeuplement »).

Cela laisse penser que les sous-populations identifiées avec l'un ou l'autre des indicateurs ne se recouvrent pas totalement, tout en ayant un large noyau commun. Le moyen le plus direct consiste à mesurer l'intersection entre les ménages identifiés avec chacun des indicateurs (tableau 7.b) : 71,5 % des ménages pauvres en conditions de vie au sens de l'indicateur français subissent également des privations matérielles au sens de l'indicateur européen, et 70 % des ménages qui subissent des privations matérielles au sens de l'indicateur européen sont aussi pauvres en conditions de vie au sens de l'indicateur français : ces taux sont suffisamment élevés pour considérer *a minima* que l'on mesure des phénomènes très corrélés (sinon un même phénomène latent), ce qui n'est guère étonnant puisque, malgré leurs différences, les deux listes sur lesquelles sont basés les deux indicateurs comportent des items communs. Par contre, chacune de ces listes comporte aussi une dimension totalement exclue de l'autre (difficultés de logement d'un côté, biens durables de l'autre), ce qui explique bien sûr que seulement 70 % de ménages pauvres avec une mesure le sont aussi avec l'autre.

Cette divergence pourrait également avoir une incidence sur l'évolution respective des indicateurs ; en effet, le plus grand nombre d'items pris en compte par l'indicateur français d'une part, l'opposition entre dimension logement d'un côté et dimension biens durables de l'autre pourraient donner aux indicateurs des tendances particulières. Par ailleurs, le passage du niveau des ménages à celui des individus peut avoir des effets divers si la composition des privations diffère selon la taille du ménage (et si la structure des ménages subit des déformations, ce qui est peu probable sur courte période). Au total, la variation entre 2004 et 2007 est identique entre l'indicateur français niveau ménage et l'indicateur européen niveau individus (tableau 7.c). Cette égalité masque toutefois des évolutions qui peuvent diverger année par année, ce qui laisse supposer que les deux approches peuvent ne pas donner la même information.

Tableau 7

Comparaison de la mise en œuvre des indicateurs français et européen

	Indicateur français : taux de pauvreté en CDV (%)	Indicateur européen : taux de privations matérielles (%)
a. Ampleur du phénomène		
Niveau ménages en 2007	12,2	12,4
Niveau individus en 2007	12,2	11,8
b. Taux de recouvrement niveau ménages	71,5	70,6
c. Évolution		
Niveau ménage : 2007/2004	-0,17	-0,18
2007/2006	-0,04	-0,08
2006/2005	-0,04	-0,04
2005/2004	-0,09	-0,07
Niveau individus 2007/2004	-0,15	-0,17
2007/2006	0,00	-0,07
2006/2005	-0,07	-0,04
2005/2004	-0,08	-0,07

Sources : SRCV 2004-2007.

Comparaisons entre pays de l'UE⁶

En comparaisons internationales, l'intérêt majeur d'un indicateur de privations matérielles est le complément apporté à l'approche monétaire de la pauvreté : un même taux de pauvreté peut en effet être associé à des conditions concrètes d'existence assez différentes selon les contextes nationaux⁷. L'approche par les privations matérielles peut être particulièrement intéressante lorsque l'on compare des pays dont on sait que les contextes sont éloignés, comme c'est le cas notamment entre les pays d'Europe occidentale « du Nord » et les pays « du Sud » ou certains des pays les plus récemment intégrés dans l'UE. Face à l'approche par le taux de pauvreté monétaire, dont la mesure est basée sur un seuil relatif et national, l'approche par les privations, basée sur le décompte de manques dans un ensemble qui est

6. Les éléments chiffrés présentés dans cette dernière partie sont basés sur les données de l'enquête européenne EU-SILC (European Commission, Eurostat, EU-SILC 2007 user's database ver-Feb 2008). Ils n'engagent aucunement la responsabilité d'Eurostat.

7. Une des limites de l'approche monétaire de la pauvreté est qu'elle ne prend pas en compte le bénéfice éventuel des services publics de santé, d'éducation ou de logement. Or leur effet sur la correction des inégalités peut être important, comme le montrent Amar, Befy, Marical et Reynaud (2008) pour la France. On peut faire l'hypothèse que l'approche par les privations permet d'en tenir compte, au moins indirectement, si ces services permettent aux ménages qui en bénéficient d'éviter des dépenses dans ces domaines et d'utiliser leurs ressources pour satisfaire d'autres besoins.

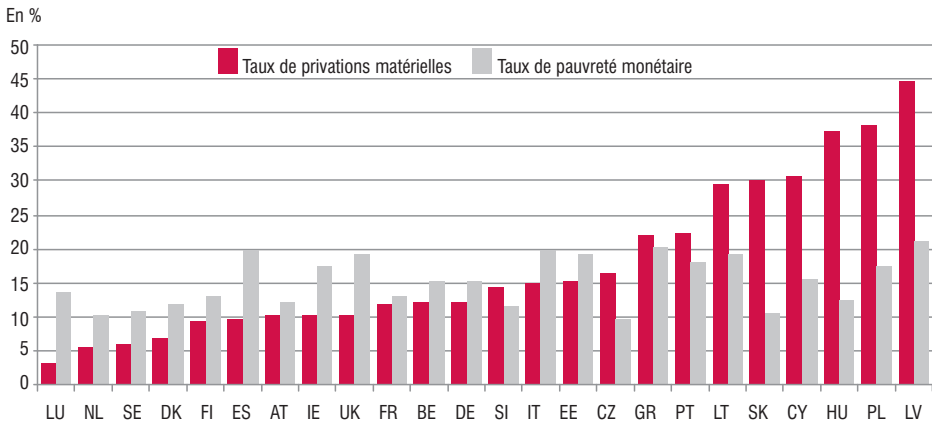
commun aux pays comparés et sur un seuil unique, a un caractère de comparateur « absolu »⁸.

Lorsque l'on compare les taux de privations matérielles et de pauvreté monétaire entre les pays de l'UE, le premier constat, lié justement au fait que les privations sont mesurées sur une référence unique tandis que la pauvreté monétaire est appréhendée à partir de seuils nationaux, est celui de la dispersion considérablement plus grande des premiers (graphique 4⁹) : alors que les taux de pauvreté monétaire varient dans une plage allant d'environ 10% (Pays-Bas et Suède, mais aussi République tchèque et Slovaquie – dans le graphique, NL, SE, CZ et SK) à plus de 20% (Grèce et Lettonie – respectivement GR et LV), les taux de privations matérielles varient avec beaucoup plus d'amplitude, d'un minimum de 3% (Luxembourg) à des maxima de l'ordre de 30% et au-delà dans plusieurs des pays les plus récemment entrés dans l'Union (Chypre, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Pologne et Slovaquie).

Par ailleurs, la confrontation des deux indicateurs permet d'opposer nettement les pays où le taux de pauvreté monétaire est systématiquement plus élevé que le taux de privations (les pays de l'UE15 hors Grèce et Portugal) et ceux (les nouveaux États membres sauf la Lettonie) où l'on observe l'inverse. Le cumul de pauvreté monétaire et privations matérielles concerne des proportions elles aussi très variables des populations : selon les pays, de 2% à 16% des individus et l'on retrouve *grosso modo* la partition UE15/nouveaux États membres (graphique 5).

Graphique 4

Taux de privations matérielles et taux de pauvreté monétaire dans l'UE



Sources : EU-SILC vague 2007.

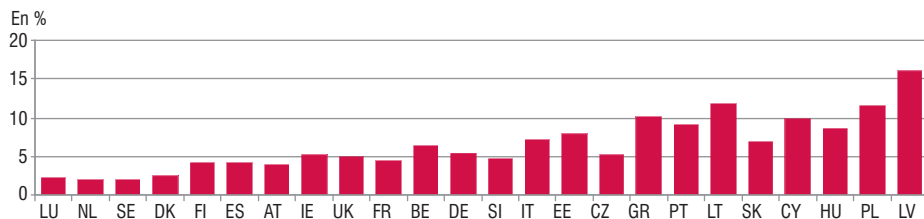
Champ : Ensemble de la population.

8. Cela renforce encore l'importance du choix des items, dont on peut avoir deux interprétations : soit ils sont constitutifs d'un standard social commun normatif, soit ils sont des proxys suffisamment représentatifs, dans tous les pays, de ce que l'on doit pouvoir se procurer, si on le souhaite, pour atteindre un standard de conditions d'existence (au sens des conditions partagées par l'essentiel de la population).

9. La notation des pays est celle utilisée par les statistiques européennes, elle est détaillée en annexe.

Graphique 5

Taux de pauvreté cumulative dans l'UE



Champ : Ensemble de la population.

Sources : EU-SILC vague 2007.

L'intensité des privations matérielles est mesurée comme le score moyen de privations au sein de la population pauvre en conditions matérielles, le «score» étant simplement le nombre total de privations au niveau individuel. Ici, contrairement aux constats précédents, on observe une grande homogénéité des pays : le score moyen varie entre 3,4 et 4 (tableau 8). Dans une majorité de pays, plus de la moitié des pauvres en conditions matérielles subissent trois privations ; les proportions concernées décroissent ensuite fortement avec chaque privation additionnelle et, à de rares exceptions près (Estonie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Lettonie), les proportions concernées par plus de six privations ne dépassent pas 2%.

Pour examiner la composition des privations, on peut établir des scores partiels de privations en distinguant les deux dimensions constitutives de l'indicateur : le score total résulte en effet de l'addition des privations sur les items relevant des difficultés économiques et de celles sur les items de biens durables (respectivement cinq items et quatre items, tableau 6) ; on appelle «score 1» et «score 2» le nombre respectif de privations dans chacune de ces dimensions.

En moyenne, pour tous les pays, on constate que le score total de privations est pratiquement atteint avec le seul décompte des difficultés économiques, tandis que les privations en biens durables jouent un rôle secondaire (tableau 9). Cette prépondérance de la dimension difficultés économiques est confirmée par la proportion des pauvres en conditions matérielles qui subissent au moins trois privations dans cette seule dimension : à l'exception remarquable de l'Estonie, cela concerne partout au moins environ 70% des cas, et jusqu'à 90% dans de nombreux pays.

Tableau 8

Intensité des privations matérielles et distribution selon le nombre de privations dans la population pauvre en conditions matérielles dans l'UE

	Score moyen	Nombre de privations				
		3	4	5	6	7 +
AT	3,5	67,6	20,5	8,9	2,6	0,5
BE	3,7	52,2	28,3	14,2	4,6	0,8
CY	3,6	56,9	32,1	10,2	0,6	0,3
CZ	3,7	55,1	28,5	10,3	4,7	1,3
DE	3,6	60,1	26,9	10,2	2,6	0,3
DK	3,7	53,2	27,7	12,1	5,5	1,5
EE	3,6	63,5	22,2	8,1	3,4	2,8
ES	3,4	68,4	24,5	5,5	1,2	0,4
FI	3,5	62,1	25,2	10,0	2,2	0,5
FR	3,6	60,0	28,2	8,8	2,6	0,5
GR	3,9	47,9	30,0	14,2	4,8	3,2
HU	3,9	48,1	28,3	14,7	6,1	2,8
IE	3,6	56,7	30,4	6,0	5,7	1,2
IT	3,7	54,3	27,7	13,1	3,3	1,6
LT	4,0	44,1	32,6	13,0	5,8	4,5
LU	3,4	72,7	17,3	8,6	1,3	0,1
LV	4,0	44,3	27,6	16,7	8,3	3,2
NL	3,4	69,3	25,6	4,1	0,8	0,3
PL	3,9	41,7	32,6	17,7	6,2	1,8
PT	3,7	57,2	23,9	12,5	5,2	1,2
SE	3,5	63,0	27,3	7,9	1,8	0,0
SI	3,5	64,5	24,2	7,6	2,7	1,0
SK	3,7	54,7	30,0	10,3	3,1	2,0
UK	3,5	60,0	29,4	8,7	1,3	0,6

Champ : Population des ménages qui déclarent au moins trois privations.

Sources : EU-SILC vague 2007.

Tableau 9

Scores partiels de privations matérielles

	Total	Score 1	Score 2	Proportion des pauvres en conditions matérielles ayant au moins 3 difficultés économiques
AT	3,5	3,0	0,5	77,8
BE	3,7	3,2	0,6	84,0
CY	3,6	3,5	0,1	98,2
CZ	3,7	3,1	0,6	76,9
DE	3,6	3,2	0,4	87,9
DK	3,7	2,9	0,9	64,3
EE	3,6	2,6	1,0	48,5
ES	3,4	3,1	0,4	84,0
FI	3,5	2,8	0,7	67,6
FR	3,6	3,2	0,3	89,5
GR	3,9	3,4	0,4	89,2
HU	3,9	3,2	0,6	82,3
IE	3,6	3,0	0,7	72,5
IT	3,7	3,5	0,3	95,6
LT	4,0	3,2	0,7	83,4
LU	3,4	2,9	0,5	70,1
LV	4,0	3,2	0,8	79,7
NL	3,4	2,8	0,5	70,8
PL	3,9	3,4	0,5	86,4
PT	3,7	3,0	0,7	75,7
SE	3,5	3,0	0,5	76,3
SI	3,5	3,2	0,3	92,0
SK	3,7	3,0	0,7	78,9
UK	3,5	3,1	0,4	85,3

Sources : EU-SILC vague 2007.

Champ : Individus des ménages pauvres en conditions matérielles.

Lecture : En moyenne en Autriche, le score de privations est de 3,5 ; il se compose d'un score de 3 sur la dimension des difficultés économiques et de 0,5 sur la dimension des biens durables.

L'examen plus en détail des privations prises une à une permet de constater que deux items, tous deux relevant de la dimension des difficultés économiques, jouent un rôle prépondérant : l'impossibilité de faire face à des dépenses imprévues et l'impossibilité de partir en vacances. Ces privations concernent, dans la plupart des pays, au moins 90% des pauvres en conditions matérielles (tableau 10). La nature de la troisième principale privation est plus variable entre pays.

Tableau 10

Détail des privations matérielles

	Impossibilité de :					Ne possède pas :			
	Faire face à des dépenses imprévues	Payer à temps les factures	Maintenir le logement à une bonne température	Partir en vacances une semaine par an	Manger de la viande au moins 1 jour sur 2	Lave-linge	TV couleur	Téléphone	Voiture
AT	96,6	27,4	20,0	94,6	59,9	3,3	2,5	1,8	41,6
BE	95,6	39,5	65,0	91,4	24,5	12,3	2,3	1,5	41,7
CY	94,7	54,5	78,6	97,2	22,4	2,0	0,6	0,5	5,0
CZ	97,3	25,9	28,8	93,3	59,7	2,7	2,2	6,5	52,6
DE	98,7	33,4	35,1	91,9	61,8	2,7	2,7	2,1	28,1
DK	90,4	41,3	54,7	73,7	28,1	16,1	7,6	0,0	62,3
EE	86,6	21,7	16,9	99,6	33,2	18,5	3,3	7,2	74,0
ES	96,8	40,9	51,7	97,4	18,3	1,9	1,0	2,6	30,2
FI	98,6	58,0	7,0	90,7	26,4	13,7	9,1	1,2	48,9
FR	97,6	56,7	30,9	93,2	43,4	6,3	1,2	5,3	21,2
GR	90,1	73,4	53,9	97,6	27,6	8,8	1,3	3,2	30,3
HU	95,5	43,9	26,5	97,3	60,1	7,9	1,3	6,5	49,1
IE	99,3	64,2	28,9	87,4	19,4	3,6	1,8	3,3	56,5
IT	94,9	58,9	57,3	97,8	36,2	2,6	2,0	5,8	15,0
LT	91,8	26,3	54,3	97,0	52,2	19,7	3,9	9,4	40,8
LU	99,1	46,7	14,3	85,8	42,4	6,3	1,0	3,3	40,0
LV	97,1	19,5	45,6	97,1	62,2	14,3	2,5	5,9	55,9
NL	98,6	46,6	25,1	96,7	17,9	1,8	0,6	0,0	50,0
PL	95,3	38,0	53,1	98,1	58,3	2,2	2,0	5,1	42,1
PT	71,6	22,6	86,9	99,6	14,4	12,5	2,6	18,5	40,8
SE	94,5	53,0	16,4	92,9	43,4	0,0	8,4	0,0	39,9
SI	96,8	52,7	23,0	94,5	54,8	2,0	4,1	3,0	21,0
SK	92,9	21,5	12,6	96,4	77,7	2,5	2,2	4,6	57,9
UK	98,8	56,9	30,3	93,8	34,5	2,5	0,6	1,7	34,0

Champ : Individus des ménages pauvres en conditions matérielles.

Sources : EU-SILC vague 2007.

Par ailleurs, la très faible proportion de la population privée de certains items dans certains pays conduit à s'interroger sur la pertinence de ces items pour les analyses nationales : ainsi, tous les pauvres en conditions matérielles semblent avoir un lave-linge en Suède, tous ont un téléphone au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, seulement 7% ont des difficultés à chauffer leur logement en Finlande, seulement 5% ne possèdent pas de voiture à Chypre.

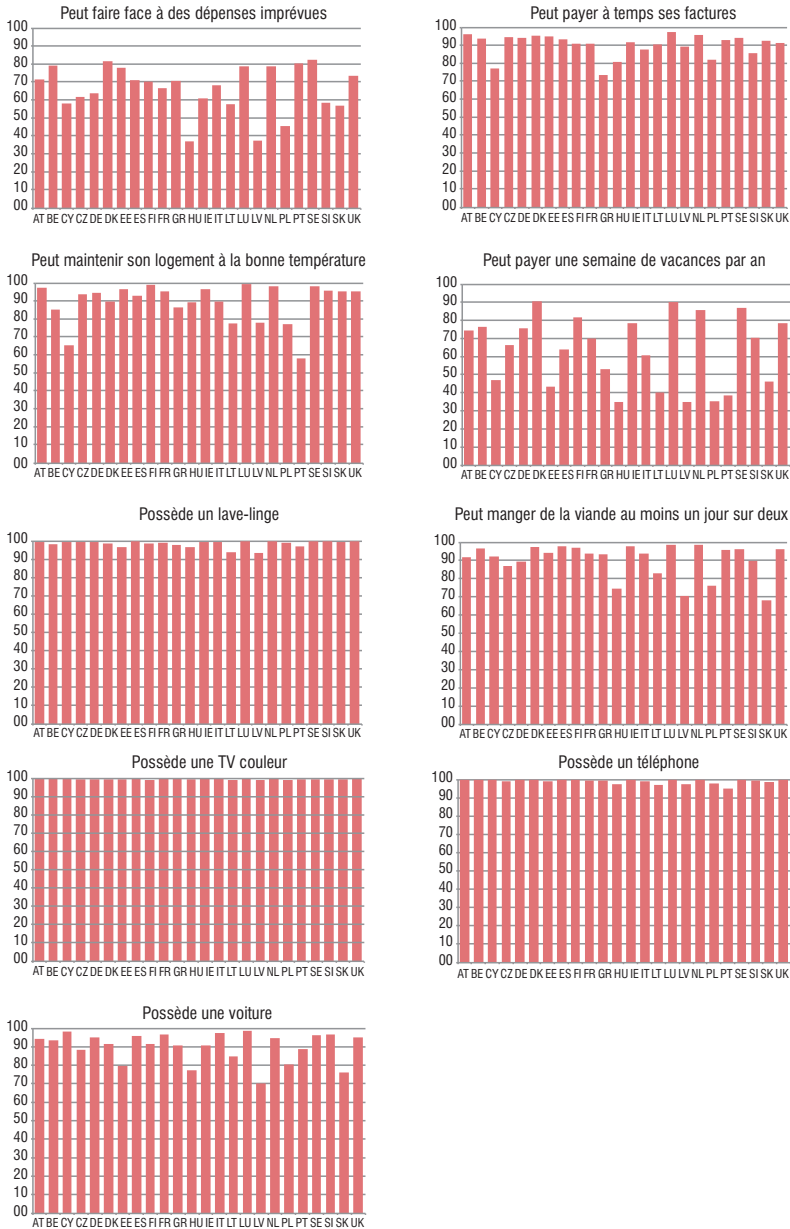
Ces écarts reflètent la forte différenciation entre pays des taux de diffusion de certains items au niveau de l'ensemble de la population (graphique 6). Or, plus le taux de diffusion est proche de 100% (dans une limite qui devrait être inférieure à 100% sans quoi l'item n'a plus de sens pour la mesure des privations), plus la pri-

vation sélectionne une sous-population très à l'écart des conditions de vie qui prévalent dans le pays ; à l'inverse, plus la privation est répandue (dans une limite qui devrait être d'au plus la moitié de la population si l'on se rappelle du « critère de diffusion » qui doit permettre d'arbitrer sur l'introduction d'un item dans la liste), moins le fait de la subir est le signe d'une exclusion sociale.

Certes, la logique de l'indicateur est celle du cumul des manques et non de la privation ou pas d'un item particulier. Mais si certains items sont tellement diffusés dans un pays que personne n'en est privé, cela revient pour ce pays à opérer une sélection plus sévère que dans les autres pays, puisque le total de privations potentielles est de fait inférieur à celui des autres pays, alors que le même seuil est conservé. Et si certaines privations ne concernent que de très faibles proportions de la population tandis que d'autres sont très fréquentes, et cela de façon inégale d'un pays à l'autre, peut-être que l'indicateur ne capture pas exactement la même chose dans les différents pays. La difficulté ici est de définir un indicateur pour les comparaisons internationales qui ne soit pas privé de pertinence au niveau national.

Graphique 6

Taux de diffusion des 9 items dans l'ensemble de la population



Champ : Ensemble de la population.

Sources : EU-SILC vague 2007.

Références

- ACCARDO J., SAINT POL (de) T., 2009, «Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations», *Économie et statistique*, n° 421.
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES421A.pdf
- AMAR É. *et al.*, 2008, « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », in INSEE, *France, portrait social*, édition 2008.
- ATKINSON T. *et al.*, 2002, *Social Indicators: the EU and Social Inclusion*, Oxford UP.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 2006, *Portfolio of Overarching Indicators and Streamlined Social Inclusion, Pensions and Health Portfolios*.
http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2006/indicators_en.pdf
- DICKÈS P., 1994, «Ressources financières, bien-être subjectif et conditions d'existence», in F. BOUCHAYER (coord.), *Trajectoires sociales et inégalités*, éd. Erès, p. 179-198.
- DICKÈS P., FUSCO A., MARLIER E., 2008, «Socially perceived necessities of life across EU countries: structures and consensus», 30th IARIW Conference.
- GUIO A.C., 2009, «What can be learned from deprivation indicators in Europe», Eurostat Methodologies and Working Papers.
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-RA-09-007
- HIRSCH D., DAVIS A., SMITH N., 2009, «A minimum income standard for Britain in 2009», Joseph Rowntree Foundation.
- LOLLIVIER S., VERGER D., 1997, «Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes», *Économie et statistique*, n° 308-309-310.
- MACK J., LANSLEY S., 1985, *Poor Britain*, Allen & Unwin
- MINODIER C., 2006, «Vers une nouvelle mesure de l'intensité du peuplement des logements», INSEE, *Document de travail de la DSDS*, n° F07/08.
- TOWNSEND P., 1979, *Poverty in the United Kingdom*, Penguin.

Annexe

Notation des pays

AT Autriche
BE Belgique
DK Danemark
DE Allemagne
ES Espagne
FI Finlande
FR France
GR Grèce
IE Irlande
IT Italie
LU Luxembourg
NL Pays-Bas
PT Portugal
SE Suède

UK Royaume-Uni
BG Bulgarie
CY Chypre
CZ République tchèque
EE Estonie
HU Hongrie
LV Lettonie
LT Lituanie
MT Malte
PL Pologne
RO Roumanie
SK Slovaquie
SI Slovénie

Pas de données disponibles dans EU-SILC2007 pour les pays en italique.